



**DIMANCHE 12 JANVIER 2025**

**Championnat Départemental  
de  
Cross-Country FFA  
Paris et Hauts de Seine**

**Bois de Vincennes  
Stade Pershing – Plaine de Mortemart**

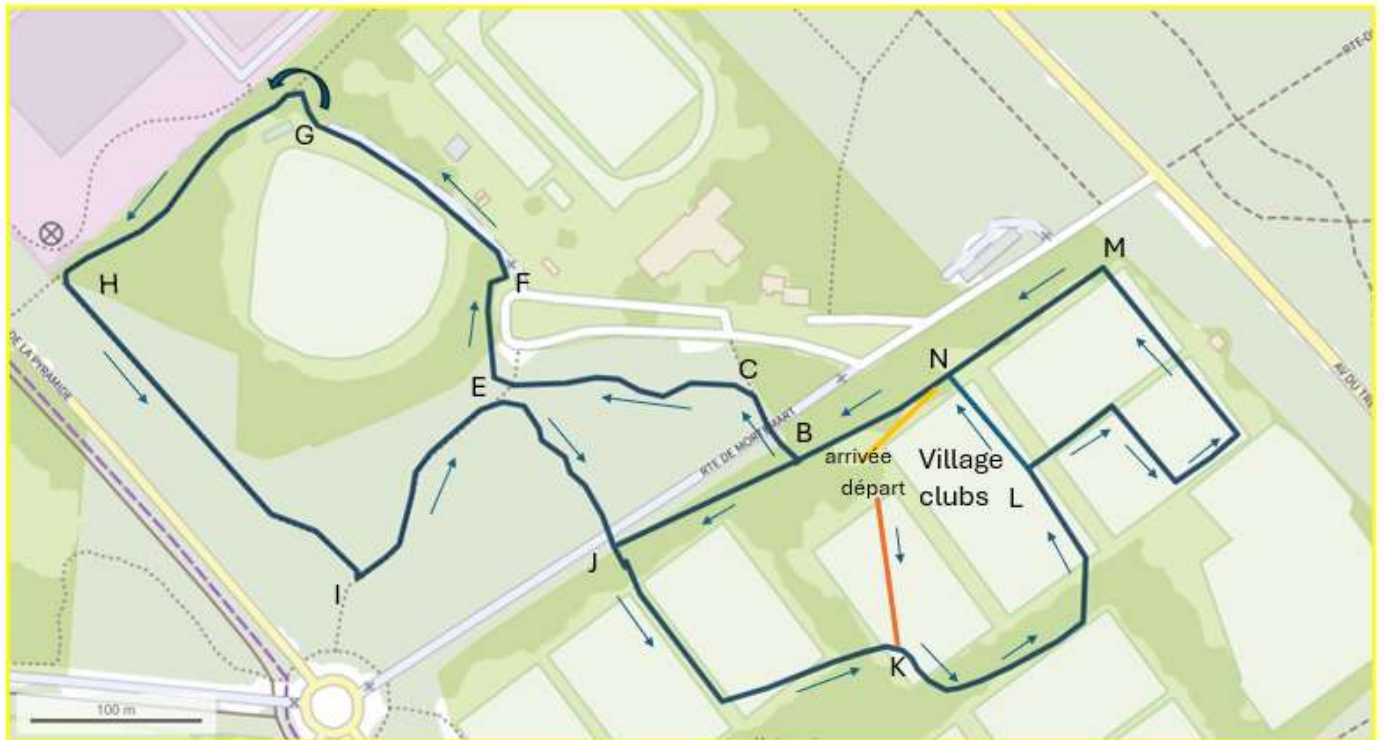
# PROGRAMME

Dimanche 12 Janvier 2024

**Retrait des dossards à partir de 8H30**

COURSE	Horaire	Catégorie	Départ	P	M	G	Arrivée	en m
1	10:00	U14 Benjamines F	1	2	1		1	2 797
2	10:20	U14 Benjamins M	1	2	1		1	2 797
3	10:40	U16 Minimes F	1	1		1	1	3 393
4	10:55	U16 Minimes M + U18 Cadettes F	1		1	1	1	3 804
5	11:20	U18 Cadets M + U20 Juniors F	1	1	1	1	1	4 439
6	11:50	MAM (M1 et +)	1		1	3	1	8 358
7	12:40	U20 Junior M	1		1	2	1	6 081
8	13:10	Elites Hommes - U23 ESM - SEM - M0M	1		1	3	1	8 358
9	14:00	Elite Femmes - U23 ESF - SEF - MAF	1		2	2	1	7 127
10	14:50	Cross Court Masculin - CCM	1		1	1	1	3 804
11	15:05	Cross Court Femmes - CCF	1		1	1	1	3 804

# PARCOURS



Départ		Départ K L N	404 m
Arrivée		N Arrivée	77 m
Petite boucle: N B J K L N			635 m
Moyenne boucle : N B J K L M N			1046 m
Grande boucle : N B C E F G E H I E J K L M N			2277 m

# PLAN



**Parking 150 places** devant le stade Pershing entrée route de Mortemart par avenue du Tremblay. Possibilité d'y garer des cars.

Si parking complet possibilité de se garer route de la Pyramide et accès à pied route de Mortemart (400m)

Attention l'avenue du Tremblay est fermée le dimanche à partir de l'INSEP

Bus 112 arrêt à 200 m du stade. Toutes les 20mn depuis le château de Vincennes (arrêt Mortemart)

RER A, station de Nogent sur Marne 1km200

RER A, station de Joinville le Pont, 1km600

Métro Château de Vincennes, 2km400

# REGLEMENT

Le championnat est ouvert à tous les licenciés « Compétition » **licenciés avant** le 11 Janvier 2025 à 23h59.

## **ENGAGEMENTS :**

A faire par les Clubs avant le mercredi **8 janvier 23h59** sur le site internet du CDA92 :  
<http://cda92.athle.org/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>  
en suivant la procédure en vigueur (rubrique « Engagé »)

Conformément à la décision prise par les deux départements, les engagements sont gratuits. **Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.**

Il faudra préciser dès l'inscription si c'est **cross long ou cross court.**

Chaque coureur inscrit et non présent sera facturé 2€ au Club, sauf présentation d'un certificat médical avant le 31 janvier 2025 à envoyer à [administration@parisathle.fr](mailto:administration@parisathle.fr) pour le 75 et [secretariat.cda92@hotmail.fr](mailto:secretariat.cda92@hotmail.fr) pour le 92.

Les dossards seront remis le dimanche matin à partir de 8 h 30, au stand « **DOSSARD** ».

## **JURY ET BENEVOLES**

- Chaque club devra **obligatoirement** fournir au moins **un officiel ou bénévole par tranche de 20 coureurs inscrits** et à minima un à partir de 3 coureurs inscrits.

Inscription des officiels et bénévoles **sur le questionnaire** [Lien bénévole](#)

Des pénalités financières (5€ par coureur non représenté) seront appliquées aux clubs qui ne respectent pas cette règle. Par exemple une équipe qui a 25 coureurs engagés et 0 bénévole la pénalité est de 25x5€ soit 125€, si un seul bénévole c'est (25-20)x5€ soit 25€.

**Rendez-vous pour le jury et les bénévoles : 8 h 00 auprès du Comité d'Organisation**

## Article 1 – Qualifications pour les régionaux

### 1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

Course /Département	75	92
<b>BENJAMINES</b>	50	50
BENJAMINS	50	50
<b>MINIMES FILLES</b>	41	47
MINIMES HOMMES	43	52
<b>CADETTES</b>	47	35
CADETS	56	54
<b>JUNIORS FILLES</b>	36	35
JUNIORS HOMMES	35	35
<b>CROSS COURT FEMMES</b>	55	68
CROSS COURT HOMMES	44	66
<b>CROSS LONG FEMMES</b>	90	76
CROSS LONG HOMMES	90	80
MASTERS 1 ET + HOMMES	50	68

Si le premier des catégories M2 à M10 des courses « Masters Hommes » et « Cross Long femmes » de chaque département ne sont pas dans les quotas de qualifications, ils seront ajoutés aux qualifiés.

Pour les courses « Cross long-Elite hommes » et « Cross Long-Elite femmes », les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories U23 Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

#### Mode de calcul

Le nombre d'athlètes qualifiés par département s'obtient en fonction :

- De la moyenne des arrivants aux championnats régionaux des trois dernières années.
- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés on applique à chaque course et pour chaque département un coefficient multiplicateur.
- Un département ne peut pas avoir moins de 35 qualifiés par course.

## 1.2 - Qualifications par équipes

A l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

### Article 2 - Demandes de repêchage :

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2024 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA (cross@athleif.org) au plus tard le **jeudi 16 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Toutes les demandes de repêchage et changement de course sont payantes :

- Demande classique : cinq euros (5 €)
- Demande tardive : vingt euros (20 €)

Les personnes ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

### 2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel :

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

### 2.2 - Athlètes de niveau National 4 ou plus :

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2023 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage avant le **jeudi 16 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi). Cette demande est gratuite.

### Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est payante. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer **avant le jeudi 16 janvier à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés.

#### **Article 4 - Modalités de qualifications :**

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le **lundi 13 janvier avant 12h00**, leurs résultats traités sous E-Logica, en envoyant le fichier par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org). Les départements organisant leurs championnats de cross-court à un autre moment que leurs championnats classiques devront envoyer un seul fichier de qualifiés à la LIFA. Si des athlètes apparaissent à la fois sur le cross court et cross long, ils ne seront pas qualifiés conformément à l'article 3.

**La liste des qualifiés sera officielle à l'issue de la réunion de qualification du jeudi 16 janvier.**

Les clubs auront jusqu'au **mardi 21 janvier 9h00** pour désengager leurs athlètes.

#### **4.1 - Courses Benjamines et Benjamins :**

Cette saison une course benjamine et une course benjamin aura lieu sur chaque championnat régional. Ces épreuves ne remplacent pas le match intercomité jeune prévu lors des Championnats d'Île-de-France de cross du 9 février. La méthode de qualification diffère des autres courses puisque ce sont les Commissions Départementales Jeunes qui enverront une liste de cinquante (50) benjamines et cinquante (50) benjamins **avant le mardi 21 janvier à 12h00 par email à [jean-sebastien.betrancourt@athleif.org](mailto:jean-sebastien.betrancourt@athleif.org)**.

**Libre choix est laissé aux CDJ pour le choix des cinquante (50) benjamines et cinquante (50) benjamins. ATTENTION, CETTE LISTE EST NON-MODIFIABLE. AUCUN CHANGEMENT NE SERA POSSIBLE !**



## **Article 5 – Classements :**

Les résultats ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant l'affichage du classement sur le site de la société de chronométrie.

### **5.1 – Classement par équipes :**

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra 4 pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers, défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas 1.

## **Article 6 - Retrait des dossards**

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

## **Article 7 – Podium**

### **7.1 - Podium individuel**

Une médaille sera remise aux :

- Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;
- Trois (3) premiers Espoirs des courses élites hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;
- Trois (3) premiers MO de la course élite hommes et élite femmes ;
- Trois (3) premières Masters de la course élite femmes ;
- Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 des courses Masters et élite femmes.

**Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.**

## **Pour Mémoire**

### **¼ de FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS le 26 janvier 2024**

ZONE OUEST (78-91-92-95) : Île-de-loisir du Val-de-Seine ; VERNEUIL-SUR-SEINE (78)

ZONE EST (75-77-93-94) : Parc Interdépartemental de Choisy le Roi ; CRETEIL (94).

# MATCH INTERDEPARTEMENTAL DE CROSS

## Benjamin

Le 9/02/2024 à LISSES

### Pour le 75

#### Sélection Match

Benjamins : 15 premières

Benjamins : 15 premiers

La sélection sera faite à partir des résultats du championnat.

Les convocations seront envoyées à tous les coureurs sélectionnés et à leurs clubs par la Commission Départementale des Jeunes.

### Pour le 92

#### Sélection stage

Benjamins : 20 premières

Benjamins : 20 premiers

#### Sélection Match

Benjamins : 15 premières

Benjamins : 15 premiers

Une enveloppe sera remise à chaque athlète.